L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

MAIN-VELLE-QUILKANE
SAMEDI, 28 OCTOBRE 1893.

# PETITES ANNONCES

**LES personnes** voulant se défaire de meubles antiques, peintures, vases, porcelaines, cristaux, objets en bronze et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au No 129 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

**DEMANDES.**

**DEMANDE**—Une jeune personne désirant se perfectionner dans l'usage de la langue française, demande une place de dame de compagnie auprès dame Française de goût, ou bien pagnie auprès dame Française de goût, ou bien une place de professeur d'anglais dans une famille française. Elle peut, si on le désire, enseigner les premières branches élémentaires du français. Elle est versée dans la littérature anglaise et française. Elle préférerait une place sur la côte mais elle ne refuserait pas de voyager. Références échangées. S'adresser à Mrs. E. H. G., No 78 St Francis Street, Mobile, Ala. 27 oct—2f

**ON demande**—Cinq Dames expérimentées pour la vente. S'adresser de suite, S. Kahn & Son, 131 rue Canal. 22oct—

**A LOUER**

**A LOUER**—Trois appendices magasins neufs, à quatre étages, avec façade cimentée, rue Royale, près Douane. Possession double immédiatement ou le 1er octobre, loyer modéré; une concession sera faite pour un bon locataire. S'adresser à MM. Barry, Denégre & Denégre, Barrow Denégre, 33 rue Lacondelet. 12 sept—1f

# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE CONSTABLE.

R. Sauvage vs Emile Weissborn.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA Nouvelle-Orléans.—No 18,645.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Morel, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique sur les lieux anciennement occupés par le défendeur dans cette affaire, au No 223 de la rue du Canal entre les rues Nord Rempart et Nord Hanson, dans le Deuxième District de cette ville, MARDI, le 7ème jour de novembre 1893, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le contenu du bar-room consistant en liqueurs, comptoirs, étagères, chandelliers, chaises, tables, portraits, verrerie, glacière, etc., etc., d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable Deuxième cour de Cité de la Nille-Orléans. 26 oct—26 21—7 nov

## AVIS DE SUCCESSION.

**Succession de G. Maniera.**

COUR CIVILE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 40 532—Division C—Attendu que J. B. Vines, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession du feu G. Maniera, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 oct—1 5 nov

**Succession de Céleste Gauthier, veuve du Dr Casimir Meric.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 37,001—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Palmite Meric, veuve de Frank Crozet, administratrice de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28 oct—28—nov 1 5

**Succession de Frank J. D. Gunther.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 38,328.—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry P. Hasenkampf, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte et l'administrateur déchargé.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

28oct—28 nov 1 5

**Succession de Mme Margaret Murphy, Veuve Robert Barry, Sr.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,489—Division C—Attendu que Mme Mary E. Delmore, femme de William J. Davey, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Margaret Murphy, Veuve Robert Barry, Sr, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

27 oct—27—nov 1 5

**Succession de Robert J. Christian.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,483—Division B—Attendu que Mme Rebecca Harrington, veuve de Robert J. Christian, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Robert J. Christian, décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

25 oct—25 29—nov 3

**Succession de Mme Ellen White.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 40,465—Division E—Attendu que Mme Margaret White, femme de Lewis Hubbell, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Ellen White, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

22oct—22 26 31

**Succession de William Schwehm.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 35,828 — Division D — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Vve Schwehm, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

21 oct—21 25 29

**Succession de Patrick Noonan.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 29,267—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les 11x jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Alice Noonan, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

A. V. FLOTTE, Greffier.

13 oct—13 17 22

L'EAU DE LA SOURCE DE LA PENSION GONTHIER, A COVINGTON, LNE. — M. Léon Bolandard, chimiste français, ancien élève de l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures de Paris, a fait, en 1885, une analyse de l'eau de la source de M. F. GONTHIER, à Covington, paroisse St. Tammany, Louisiane. Nous croyons utile de reproduire son rapport :

Je certifie avoir analysé l'eau citée ci-dessus et avoir trouvé que les corps étrangers qui entrent dans sa composition sont les suivants :

1. Acide carbonique libre.
2. Bicarbonate de chaux.
3. Sulfate de chaux (traces).
4. Chlorure de sodium.
5. Protoxyde de fer.
6. Acide oréique.
7. Magnésie (faibles traces).

L'élément le plus important, en poids, parmi ces différents corps, est le chlorure de sodium : 263 mmgs. par gallon. (263 milligrammes).

L'oxide ferreux est combiné à l'acide oréique, ce qui rende cette composition parfaitement potable, car une simple exposition de l'eau à l'air libre donne, au bout de peu de temps, un dépôt d'oxide de fer.

Je crois, d'après la composition ci-dessus énoncée, que cette eau est recommandable à plusieurs points de vue différents :

1. L'acide carbonique, contenu à l'état libre, la rend digestive :
2. Les 263 milligrammes de chlorure de sodium, contenus par gallon, en font un laxatif faible ;
3. L'acide oréique facilite les sécrétions urinaires.

M. Bolandard a travaillé, pendant dix mois, en qualité de sous-chimiste, au plus grand "Blast Furnace" (haut fourneau) des Etats-Unis—celui des MM. Cornegie Brothers & Co., à Braddock, Alleghany County, près Pittsburgh, Pennsylvanie. A son départ de l'établissement, la maison lui a donné ce certificat :

"27 août 1884.

"Par suite du manvais état des affaires et, conséquemment, de la diminution nécessaire du nombre des employés nous avons, à notre grand regret, été forcés de nous dispenser des services de M. Léon Bolandard, attaché au "Blast Furnace" comme sous chimiste. Nous trouvons travail capable et digne de confiance."

M. Bolandard était recommandé par M. Joseph Albright, ci-devant chimiste en chef de la même Compagnie.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 27 OCTOBRE—CLASSE No 355
Tirage de 4 heures P. M.

| 1re. | 2me. | 3me. | 4me. | 5me. | 6me. | 7me. | 8me. | 9me. | 10me. | 11me. | 12me. |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 11 | 72 | 7 | 37 | 47 | 8 | 70 | 65 | 12 | 57 | 36 | — |

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font au public et journalièrement dans les salons de la Compagnie.
La désignation nous apposons notre signature ce 27 octobre 1893—4 heures P. M.
J. A. A. ROUSSEAU.
EDGAR PILLÉ.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos succursales.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

LA L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

incorporée par la Législature, dans un but charitable. Par un VOTE POPULAIRE formant partie de la présente Constitution d'Etat adoptée le 2 décembre A. D. 1879.

Capital action.....$1,000,000

ATTENTION.

Après le 1er janvier 1894, nos tirages auront lieu à Puerto Cortes, Honduras, Amérique Centrale, d'après et en vertu d'un contrat pour vingt ans avec ce gouvernement. Ces tirages auront lieu mensuellement comme par le passé. Il n'y aura aucun changement dans la direction et aucune interruption dans les affaires.

PAUL CONRAD, Président.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages des numéros simples ont lieu dans les autres dix mois de l'année, comme suit :

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance ont lieu avec la plus grande bonne foi, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons notre fac-simile de nos signatures.

G. T. Early
Mos Gabelle
C. H. Fellman
COMMISSAIRES.

Le col. C. J. Villeré remplace le Gén. Beauregard, comme l'un des commissaires pour présider aux tirages mensuels et semestriels. Le Gén. Beauregard, toutes les fois qu'il était absent, a toujours désigné M. Villeré pour le représenter aux tirages.

Nous sommes depuis vingt ans, par l'intégrité de ces tirages et le prompt paiement des lots, désignés ainsi qu'il suit :

Nous sommes Banquiers et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

E. M. WALMSLEY, Pres La Nat. Bank
JNO. H. O'CONNOR, Pr. State N. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O Nat. Bank
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank

TIRAGE MENSUEL DE $5.00
—A—
L'ACADEMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 7 NOV. 1893.

GROS LOT: $75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

| | | |
|---|---|---|
| 1 Lot de | $75,000, soit | $75,000 |
| 1 Lot de | 20,000, | 20,000 |
| 1 Lot de | 10,000, | 10,000 |
| 1 Lot de | 5,000, | 5,000 |
| 2 Lots de | 2,500, | 5,000 |
| 5 Lots de | 1,000, | 5,000 |
| 25 Lots de | 300, | 7,500 |
| 100 Lots de | 200, | 20,000 |
| 200 Lots de | 100 | 20,000 |
| 300 Lots de | 60, | 18,000 |
| 500 Lots de | 40, | 20,000 |

PRIX D'APPROXIMATION.

| | | |
|---|---|---|
| 100 Lots de $100, soit | | $10,000 |
| 100 Lots de $60, | | 6,000 |
| 100 Lots de $40, | | 4,000 |

PRIX TERMINAUX.

| | | |
|---|---|---|
| 999 Lots de $20, soit | | $19,980 |
| 999 Lots de $20, | | 19,980 |
| 3,434 Lots se montant à | | $265,460 |

PRIX DU BILLET:
Billets entiers, $5; Deux Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 centes; Un Vingtième, 25 centes.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers en leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons vous les frais et nous payons d'avance les frais d'expédition de BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, President ; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants (G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour lesquels les vendeurs reçoivent d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ne pas se laisser tromper en achetant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres. S'il vous plaît le donner, faites-le.

Souvenez-vous que le Billet : Deux Cinquièmes, $2 ; Un Cinquième, $1 ; Un Dixième, 50 centes ; Un Vingtième, 25 centes.

Prix pour les clubs, 5½ billets entiers en leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,
Sur lesquelles nous paierons vous les frais et nous payons d'avance les frais d'expédition de BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresses à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.
Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant le service de la malle à TOUTES LES Loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localité après chaque tirage en nombre voulu, par Express, sans frais aucuns.

En achetant un Billet de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE voyez que le Billet soit daté à la Nouvelle-Orléans ; que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans ; que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, President ; qu'il soit endossé avec les signatures des Gérants (G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARELL, ayant aussi la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Présidents, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Souvenez-vous que le Billet : Deux Cinquièmes, $2 ; Un Cinquième, $1 ; Un Dixième, 50 centes ; Un Vingtième, 25 centes.

# ANNONCES JUDICIAIRES.

## VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

**Vente de Billets, Comptes à recevoir, etc.**

Arthur McGuirk vs. Pesson & Kent Co. Ltd, en Liquidation.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,053.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 6 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

2 billets de John McCoy pour la somme de $200 chacun datés 4, 17 1893 à 3 et 60 jours respectivement, portant intérêt de 7 pour cent à partir de leur date.

4 billets de Louis H. Lambert pour la somme de $20 chacun datés 16 mars 1891 et payables respectivement 1er sept., 1er oct., 1er nov. et 1er déc. 1891, et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de leur maturité.

2 billets de C. E. Cate pour la somme de $10 chacun, datés le 17 mars 1891 et payables respectivement le 1er novembre et 1er décembre 1891, et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de leur maturité.

1 billet de A. B. Roins pour la somme de $85, daté le 27 janvier 1893, payable 1 jour après date et portant intérêt à raison de 8 pour cent à partir de sa date; sur le dit billet il y a un crédit de $47.50.

Un lot de comptes à recevoir, conformément à une liste attachée aux réponses et assermentée et enregistrée le 9 octobre 1893, par A. K. Amacker, greffier, dans l'affaire ci-dessus.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

26 oct—26 30—3 6 nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente d'une propriété de valeur améliorée, au coin des rues Camp et Troisième, dans l'île bornée par les dites rues et les rues Magazine et Deuxième.**

H. H. Hall, exécuteur testamentaire, vs James J. Schmidt.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 40,316—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 22 novembre 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

**Un certain morceau ou certaine portion de terre** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges y appartenant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île borné par les rues Camp, Magazine, Deuxième et Troisième, désigné par la lettre A sur une esquisse d'arpentage faite par J. A. D'Hémécourt, deputé voyer, en date du 1er novembre 1867 et annexée pour qu'on s'y réfère à un acte passé ardevant W. J. Castell, ex notaire en cette ville, le 18 juillet 1884. Laquelle dite portion de terre forme l'angle entre les rues Camp et Troisième, et mesure en mesure arrêtée quatre-vingts pieds deux pouces septlignes de face rue Troisième, quatre-vingts pieds trois pouces et une demi ligne de large dans le fond, sur une profondeur de cent vingt six pieds dix pouces et deux et trois huitièmes de lignes sur la ligne de côté le plus rapprochée de la rue Magazine et cent vingt-six pieds dix pouces et sept lignes de profondeur et face à la rue du Camp, le tout plus ou moins.

La dite portion de terre est composée d'une partie des quatre lots primitifs numérotés ainsi à quatorze lots distincts, sur un plan dressé par H. Moeschken, voyer, en date du 21 janvier 1846 et déposé comme plan No 42 au bureau de C. E. Schmidt, notaire en cette ville. Et c'est la même propriété que le défendeur a acquis par achat de Wm W. Huck par un acte passé pardevant Wm O. Hart, un notaire en cette ville, le vingt troisième jour d'avril mil huit cent quatre-vingt-neuf.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

20 oct—20 27—nov—3 10 17 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

D'APRÈS un ordre de vente daté le 19 octobre 1893 dans l'affaire ci-dessous, je, Joseph vs. Leibrock, et tous les créanciers—Que la section de biens du défendeur Wm. T. Leibrock, soit et est acceptée par la Cour, au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée pardevant Félix J. Dreyfous, Esq., notaire public, à son bureau, No 23 rue du Camp, en cette ville, commençant le LUNDI, 23me jour d'octobre 1893, à 11 heures A. M., dans lequel il sera procédé à délibérer sur les affaires du dit défendeur, élire un syndic et voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit défendeur soient suspendues ; et que B. W. Kernan, avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 19 septembre 1893.

Signé: FRED. D. KING, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

20sept—3f au 23oct

**Aetkes Bros, vs leurs créanciers.**

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 38,857—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par George W. Byne, Jr., syndic des créanciers dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE, Greffier.

17 oct—17 21 26

## Avis aux Contribuables.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 s'est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, ce délai expiré les mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extra.

C. H. SCHENCK,
Trésorier.

5 sept—en 1er oct

# VENTES A L'ENCAN

## PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Grande vente de Whisky.**

**Succession de Jacob Imhoff.**

No 39,476.—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur, bureau, No 14 rue Carondelet—JEUDI, 2 novembre 1893, à midi, à l'Entrepôt Boston, à l'encoignure des rues Commerce et Lafayette, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre signé le 20 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour ci-dessus Division B, siégeant à la place de l'Hon. E. A. Monroe, juge de la Cour ci-dessus mentionnée, Division C, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1o Vingt-cinq barils Chicken Cock Whisky, Printemps de 1890—emmagasinnés dans l'entrepôt en cette ville à l'encoignure Commerce et Lafayette.

2o Cinquante-cinq barils de White Mills Whisky—dont vingt-cinq barils sont de l'inspection du 22 avril 1891 ; cinq barils de l'inspection du 22 mars 1892 et vingt-cinq barils de l'inspection du 22 mai 1892. Le dit Wh sky étant en entrepôt et doit être vendu par les certificats qui le représentent. Sera vendu en lots de pas moins de cinq barils, avec le privilège de prendre autant qui l'acquéreur en désirera.

Conditions—Comptant.

28oct—28—nov—1 4 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Magasin de détail de marchandises sèches**

**Et meubles de maison.**

Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,788.—Cour Civile de District paroisse d'Orléans

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN, W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau, No 14 rue Carondelet—JEUDI, 2 novembre 1893 à 11 heures A. M., il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté de 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de ladite Cour, Division B siégeant en place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, maintenant en congé, sur les lieux, coin de rue rue Melpomène et Liberté—

Marchandises confectionnées pour dames, fillettes, hommes et garçons ; marchandises sèches, comptoirs, installations, vitrines et meubles de maison.

Conditions—Comptant avant livraison.

21 oct—21 28 31 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Cottage dans le Troisième District**

Succession de Gustave A. Siebert et sa femme.

No 40,019—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 octobre 1893 de l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour de Civile de District, Division B, siégeant à la place du juge Righter, Division D, rendu dans l'affaire susdite, la propriété ci-après décrite, à savoir :

**Un Cottage en Bois à un étage,** ayant quatre chambres, écuries, dépendances, etc., dans le Troisième District de cette ville, dans l'île 21, bornant les rues Robertson, Villeré, Feliciana et Cluizet.

Le terr in comprend trois lots, désignés par les Nos 12, 13 et 14 sur un plan dressé par J. A. de Pouilly, 30 octobre 1866, les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun 25 pieds de face à la rue Cluizet sur 120 pieds de profondeur et 2 lignes de profondeur. Le lot 12 forme l'encoignure des rues Feliciana et Robertson. La propriété est près du chemin de fer de la rue Louisa et de la ligne des chars urbains de la rue des Remparts.

Conditions—Comptant, 20 pour cent comptant du prix de vente payable au moment de la vente.

Acte de vente pardevant J. D. Taylor Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14 oct—14 21 28—nov 4 11 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Le Charmant Cottage en Bois, No 457 rue Chippewa,**

**Entre les rues Washington et Sixième.**

Succession de Mme Doris Schmucker.

No 39,788—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur—Bureau, No 14 rue Carondelet.—MERCREDI, 15 novembre 1893, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre daté le 12 octobre 1893, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Division B, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, actuellement absent en congé, dans l'affaire mentionnée ci-dessus, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le charmant cottage simple en bois retiré du trottoir et ayant galeries, cinq chambres, cabinet de bain, et grande cour sur le côté, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'île No 81, bornant les rues Washington, Sixième, Chippewa et Harmony. Le lot de terre est designé par le No 6 sur un plan dressé par H. F. Nichols, architecte, daté le 10 novembre 1890, déposé comme plan No 93 au bureau de F. B. Marks, ex notaire. Le dit lot mesure 29 pieds 9 pouces 4 lignes de face à la rue Chippewa sur 120 pieds 4 pouces de profondeur. Cette propriété est dans un joli voisinage, tranquille et améliorée, à proximité de plusieurs lignes de chars urbains. Elle ferait une bonne demeure ou serait un bon placement.

Conditions—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1893 et 1894 et du prix d'achat requis au moment de la vente.

Acte de vente pardevant Fred. Adolph, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

14oct—14 21 28—nov—4 11 15

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

**Vente de Syndic.**

**The Orleans Sugar Plantation,**

Dans la Paroisse d'Orléans.

**A peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi.**

A l'encan, à crédit.

Dans l'affaire de John Flathers vs ses créanciers.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 39,869

MERCREDI, 29 novembre 1893, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, en vertu d'un ordre de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Hightower, juge de la dite cour, Division D, actuellement absent en congé, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 26 septembre 1893 sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, savoir :

1o Un certain morceau de terre en plantation sucrière, situé dans cette paroisse, à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi, mesurant 28 arpents de face au dit fleuve, sur 40 arpents de profondeur, borné sur la ligne supérieure par la propriété de Fazende, et sur la ligne du bas par la propriété de C. Lacoste.

2o Un certain morceau de terre situé à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi et en cette paroisse, mesurant 5 arpents de face sur 40 arpents de profondeur, borné sur la ligne du bas par la propriété de C. Lacoste.

3o Un certain morceau de terre situé à peu près à 5 milles au bas de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur la rive droite du fleuve Mississippi et en cette paroisse, mesurant 5 arpents de face sur 40 arpents de profondeur.

Ensemble tous les droits, titres, actions, privilèges et prétentions quelconques appartenant au dit failli John Flathers, tels qu'ils résultent des actes de vente ci-dessus et ci-après énoncés, savoir :

Acte de vente pardevant Jean Baptiste Fabry, notaire public, le 25 novembre 1881.

Titre exécutoire de Jean Baptiste Fabry, contre John Flathers, en date du 25 novembre 1881, enregistré au bureau de l'Hypothèque, Livre 115, folio 885.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant avant livraison.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

Bureau du Trésorier de la Ville de la Nouvelle Orléans.

Nouvelle-Orléans, 4 septembre 1893.

La Taxe de Ville sur les propriétés mobilières pour 1893 s'est due depuis le 15 juin. Si elle n'est pas payée avant le 1er octobre 1893, ce délai expiré les mobilières seront annoncées pour être vendues et adjugées conformément à la loi.

Veuillez venir et payer afin d'éviter des dépenses extra.

C. H. SCHENCK,
Trésorier.

5 sept—en 1er oct

# Bulletin Financier.

Vendredi, 27 octobre 1893.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

| | | |
|---|---|---|
| J ... | | |
| ...ainsi..... | $10,241,688 00 | $1,048 491 00 |
| Même semaine ... | | |
| ...maine dernière. | 10,561 295 00 | 1 015,044 00 |

ETAT HEBDOMADAIRE DU CLEARING-HOUSE.

COMPILÉ PAR THOS C. HENNION, DIRECTEUR.

ACTIF

| | |
|---|---|
| Billets des Etats-Unis et des Banques Nationales | $ 3,115,600 00 |
| Autres items, comptant | 534,200 00 |
| Change à vue sur N. Y. | 1,515,800 00 |
| Change étranger | 51,900 00 |
| Dû par des banques et banquiers | 498,400 00 |
| Prêts et escomptes | 19,484,600 00 |
| Autre actif comptant | 3,937,600 00 |
| Total | $29,138,100 00 |

PASSIF :

| | |
|---|---|
| Circulation | 812,200 00 |
| Dépôts | 15,761,100 00 |
| Dû à des banques et des banquiers étrangers | 1,396,300 00 |
| Autre passif dû à des banques et banquiers | 2 855,700 00 |
| Autre passif comptant | 178,900 00 |
| Total | $21,004 200 00 |

Comparé avec la semaine dernière :

| | | Diminution |
|---|---|---|
| Legal Tenders... Augmentation | | 111,400 |
| Prêts | 272,900 | — |
| Dépôts | 56,900 | — |
| Du aux banques et banquiers | 35,600 | 121,500 |
| Change | | — |

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—La demande est bonne et le montant limité, et les taux sont fermes mais inchangés. Les cotes sur la rue sont beaucoup plus élevées.

| | |
|---|---|
| Papier exceptionnel | 8@— |
| do A1 | 8@— |
| Prêts sur garanties collatérales | 8@— |
| Time do do | 8@— |
| Papier hypothécaire | 8@— |

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

| | |
|---|---|
| MONNAIE— | |
| Souverains Victoria | $4 80@4 90 |
| 20-francs | $3 80@3 90 |
| Doublons espagnols | $15 40@15 50 |
| 25-pesetas espagnols | $4 70 |
| Or léger américain | 97@97⅛c |
| Argent inutilé américain, par os | 64@67 |
| Dollars mexicains | 55@60 |
| Sols péruviens | 53@54 |
| Pesos chiliens | 53@54 |
| Argent anglais, par £ | $4 00@4 80 |
| Billets de la Banque d'Angleterre | $4 80@4 90 |
| Billets de la Banque de France | 18⅝@19⅛ |
| NEW YORK— | |
| Taux de l'argent offert 1⅛ | |
| LONDRES— | |
| Taux de la Banque d'Angleterre 3. | |
| Consols pour l'argent 97 15/16. | |
| Pour accompte — | |
| PARIS— | |
| Rente 3% 30. | |
| ARGENT EN LINGOTS (PAR ONCE FIN)— | |
| Londres 33¼ | |
| New York 72¼ à 73¾. | |
| Nouvelle-Orléans 73¾. | |

CHANGE.

| | |
|---|---|
| REISCHMARKS—93¾ | |
| Le STERLING est facile. | |
| Commercial (60 jours) | 477½@478¾ |
| Traites de banques (60 jours) | 481¼ |
| Les FRANCS sont faibles. | |
| Francs de commerce (90 jours) | 5.27⅛ |
| Traites de banques (60 jours) | 5.21¼ |

LE CHANGE A VUE SUR NEW-YORK est facile.

| | |
|---|---|
| Traites de commerce $2 00 à 2 50 d'escompte. | |
| Traites de banques pour collection au pair. | |

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

Appel de 11 A. M

| | |
|---|---|
| 25 actions du Waterworks Co | 104½ |
| $5 500 New Consols | 96 |
| $5,000 